

FCPR BREIZH MA BRO

REPORTING LABEL RELANCE

31 décembre 2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom de la société de gestion	Arkéa Capital
Nom de l'organisme de placement collectif (OPC)	FCPR Breizh Ma Bro
Codes ISIN (pour toutes les parts commercialisées)	Parts A : FR00140011F7 / Parts C : FR00140011H3 / Parts - B FR00140011G5
Code LEI (si disponible)	89450027AK4LSOGXY18
Pays de domiciliation de l'OPC	France
Classe d'actifs (actions, diversifié, private equity, fonds de fonds...)	Private Equity
Type de véhicule juridique	FCPR
POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DYNAMIQUE DE COLLECTE	
Encours (actif net) au 31 décembre 2023 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date	16 074 442,19 euros
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée) La « Période de Souscription » prendra fin au plus tard le 30 juin 2022	NA
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	7 069 056,64 euros (39,5% de l'actif net du 31/12/2021)
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022)	8 627 339,96 euros (124,9% de l'actif net du 31/12/2021)
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023)	-119 525,59 euros (0,79% de l'actif net du 31/12/2022)
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	85%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	70%
Régime d'investissement (1 ou 2)	2
CONTRIBUTION AU DYNAMISME DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES	
Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	16
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	11
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	3
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises	
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021	3
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022	9
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2023 et le 30/06/2023	4
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse	Vivalto Santé Holding 3 - Next Pack - Ami Ingredients - Armor - Ostara - Eagle - Kegin Invest - ACB Expansion - Holding Webco - Les caesars - 5 Digital Invest - Finco Pace - Malherbe - Polaris - AB Process- Vivaldi
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	75%
Dimension territoriale	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	16 922
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC	Bretagne : 6 884 / Pays de la Loire : 4 544 / Normandie : 180 / Ile de France : 27 / Bourgogne-Franche Comté : 83 / Centre-Val de Loire : 49 / Autres régions : 5 204
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région	Bretagne : 4 177 194€ / Loire-Atlantique : 4 216 667€ / Normandie : 1 739 997€ / Ile de France : 400 000€ / Bourgogne Franche Comté : 1 130 000€ / Centre - Val de Loire : 422 632€ / PACA : 1 500 000€
CRITÈRES ESG	
Nom du label ESG attribué au fonds par ailleurs (le cas échéant)	NC
Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	77% (analyse au 31/12/2022)
Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance	<p>Indicateurs suivis :</p> <p>Au titre du label Relance, le Fonds Breizh Ma Bro respecte trois séries d'obligations :</p> <p>a) Des obligations relatives à la stratégie d'investissement et à la politique d'engagement actionnarial ;</p> <p>b) Des obligations transversales tenant à la réalisation de due diligences ESG et au suivi de cibles ESG, sous forme de note ou d'indicateurs ;</p> <p>c) Des obligations portant sur la société de gestion de l'OPC labellisé. Le Fonds suit un nombre d'indicateurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères environnementaux : adoption de mesures favorables à la transition écologique ; exclusion des activités liées au charbon : activités d'extraction de charbon ou de production d'énergie à partir de charbon et depuis le 1/1/2022 exclusion des activités d'exploitation de pétrole et/ou de gaz (extraction, raffinage, production) Critères sociaux : existence de dispositifs de partage de la valeur avec les salariés (plan d'actionnariat salarié, plan d'attribution d'actions gratuites, intéressement, participation, plans d'épargne salariale, etc.) et de mesures sociales, notamment de création et de préservation de l'emploi, de formation, d'inclusion et de santé-sécurité des salariés Critères de gouvernance : adoption de meilleures pratiques de gouvernance (mise en place d'un comité de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants, pactes d'actionnaires, etc.) et respect de l'égalité femmes-hommes (présence de femmes aux postes de direction, actions visant à promouvoir la parité, etc.)
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul) (1/2)	Arkéa Capital a réalisé une nouvelle enquête annuelle de collecte de données extra-financières auprès des participations en portefeuille au 31/12/2022. Leurs contributions ont permis de publier le quatrième rapport ESG. 9 des 12 participations de Breizh Ma Bro invitées à participer au reporting ESG 2022 ont contribué, soit un taux de participation de 77%. Chaque indicateur a été calculé sur la base du nombre d'entreprises ayant répondu à la question et non sur la base du nombre total d'entreprises interrogées. Concernant les données présentées ci-dessous, le taux de réponse moyen des répondants est de 83%.

FCPR BREIZH MA BRO

REPORTING LABEL RELANCE

31 décembre 2023

CRITÈRES ESG		2022	Taux de réponse
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul) (2/2)	• Données Sociales : Part des participations ayant ouvert leur capital à leurs salariés non dirigeants Budget Formation en % de la masse salariale	21%	62%
		1,4%	69%
	• Données Environnementales : Part des participations mesurant leur empreinte carbone Part des participations ayant une politique ou plan d'actions environnemental Part des participations ayant mis en œuvre des initiatives visant à réduire ou réutiliser les déchets Part des participations ayant mis en œuvre des initiatives visant à réduire la consommation d'intrants Part des participations ayant mis en œuvre des initiatives visant à réduire la consommation d'eau	46%	85%
		46%	85%
		80%	77%
		73%	85%
		44%	69%
	• Données de Gouvernance : Part des participations ayant un administrateur indépendant au conseil d'administration ou de surveillance Part des participations ayant au moins une femme parmi les membres du comité de direction Part des participations ayant au moins une politique ou plan d'actions RSE	44%	69%
		44%	69%
		67%	69%
	55%	85%	
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2023) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	Note ESG : Non applicable Résultats ESG : iso 31/12/2022		
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	Non applicable		
Actions engagées depuis le 30/06/2023, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte)	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des éléments de mesures territoriaux et sociaux dans le suivi de chacune des entreprises du portefeuille. • Exclusion des activités liées au charbon : activités d'extraction de charbon ou de production d'énergie à partir de charbon et depuis le 1/1/2022 exclusion des activités d'exploitation de pétrole et/ou de gaz (extraction, raffinage, production) • Intégration de critères ESG sélectionnés de la Charte dans les pactes d'actionnaires et/ou dans le suivi des entreprises du portefeuille Les porteurs de parts peuvent également trouver l'information relative aux critères ESG pris en compte par Arkéa Capital dans sa stratégie d'investissement et sa politique d'engagement actionnarial sur son site internet https://www.arkea-capital.com/fr/nos-valeurs. 		

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Arkéa Capital et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. L'approche retenue en matière de critères ESG est détaillée dans la Documentation Réglementaire du FCPR. L'approche ESG est propre à la société de gestion et reste subjective, discrétionnaire et non contraignant. La prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion est détaillée dans ses politiques de durabilité disponibles sur le site internet : <https://www.arkea-capital.com>. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Arkéa Capital ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de Arkéa Capital. Ce document a été élaboré à partir de données publiques et des informations transmises par les participations en portefeuille. Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources jugées fiables par Arkéa Capital, cette dernière ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations et des évaluations qu'il contient, qui ne sont données qu'à titre indicatif.